

Agirc-Arrco : ce que vont vraiment toucher les retraités après la hausse du 1^{er} novembre 2025

(ABC Bourse) - *Les pensions complémentaires des anciens salariés du privé vont bel et bien augmenter ce 1^{er} novembre. Mais à quel niveau, pour qui, et avec quel impact sur votre retraite ? Voici ce qu'il faut savoir.*



La date est désormais connue : ce 1^{er} novembre 2025, les pensions complémentaires versées par le régime Agirc-Arrco seront revalorisées. Une hausse modeste mais bien programmée pour plus de 14 millions de retraités du

secteur privé.

Malgré une inflation contenue, l'augmentation sera appliquée dès le versement prévu le lundi 3 novembre 2025. Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord interprofessionnel d'octobre 2023, qui indexe la valeur du point Agirc-Arrco sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac, minorée de 0,4 point.

Comment sera calculée cette revalorisation ?

L'ajustement des retraites complémentaires Agirc-Arrco repose sur une règle simple mais contraignante : l'inflation hors tabac (estimée entre 0,9 % et 1,3 %) moins 0,4 point. Cela donne une revalorisation théorique se situant entre **+0,5 % et +0,9 %**.

Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC en charge des retraites, confirme : « Les pensions devraient être revalorisées autour de 0,6 % au 1^{er} novembre 2025 ».

Mais ce taux n'est qu'une projection : le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco rendra son arbitrage le 17 octobre 2025, avec une marge de $\pm 0,4$ point selon les résultats financiers du régime.

Par ailleurs, l'impact réel dépendra de votre nombre de points acquis et de la valeur du point utilisée à ce moment. La valeur de service du point Agirc-Arrco actuellement en vigueur est de **1,4386 €**.

Qui est concerné et quel gain concret ?

La revalorisation s'appliquera à l'ensemble des retraités du privé percevant une pension complémentaire, y compris les pensions de réversion si le défunt l'était. Les retraités des régimes spéciaux, les fonctionnaires ou les indépendants ne sont pas concernés à cette date.

Voici des estimations de gains bruts mensuels (avant prélèvements) selon différents profils :

- Retraite complémentaire de 420 € : +2,5 € à +5 €
- Pension totale de 1 400 € (dont 420 € Agirc-Arrco) : +4,2 € si +0,6 % retenu
- Pension totale de 2 300 € (1 150 € de complémentaire) : +6,9 €
- Pension totale de 4 000 € (2 560 € complémentaire) : +15,36 €

Pour les retraites liquidées après le 1^{er} novembre 2025, la valeur du point utilisée dans le calcul pourrait être ajustée, passant de 1,3716 € à environ 1,383 € à 1,388 €, selon le taux final choisi.

Attention : pour les profils percevant une pension très faible (moins de deux points Agirc-Arrco), l'impact sera quasiment nul.

Enfin, notez que la date de paiement prévue pour cette revalorisation est le **lundi 3 novembre 2025**, car la

pension complémentaire est versée le premier jour ouvré du mois.

© AbcBourse.com. Tous droits réservés

Vous avez aimé cet article ? Partagez-le avec vos amis avec les boutons ci-dessous.